

Soutien au tutorat et à l'encadrement des stagiaires

*Action menée dans le cadre des conventions entre le Fonds social Milieu d'accueil d'enfants et la Fédération Wallonie-Bruxelles
Année académique 2016-2017*

PRINCIPES DE L'ACTION

Objectifs de l'action

- Améliorer la collaboration entre établissements scolaires et milieux d'accueil relevant de la Commission paritaire 332 autour de l'encadrement des stagiaires
- Améliorer l'apprentissage et l'insertion des stagiaires au sein du milieu professionnel
- Ouvrir des perspectives d'évolution des formations initiales (puériculteur/auxiliaire de l'enfance, animateur, éducateur) pour qu'elles soient plus en phase avec les attentes du milieu professionnel et le profil des étudiants

Différents volets de l'action

- Financement du temps de travail pour les Milieux d'accueil et les Établissements d'enseignement : soutien au tutorat et à l'encadrement des stagiaires, concertation entre milieux d'accueil et établissements d'enseignement
- Financement des frais de déplacement pour les focus group et/ou vers les milieux d'accueil
- Mise à disposition du 'carnet de bord' réalisé par le service PERF (ULg) reprenant les différentes étapes d'organisation des stages
- Organisation de formation ou d'intervision au tutorat pour le personnel des Milieux d'accueil (sur demandes des MAE)
- Organisation de focus group animés par l'équipe PERF de l'ULg réunissant les professionnels des Milieux d'accueil et des Établissements d'enseignement :
 1. Focus group d'appropriation de l'outil 'carnet de bord' (pour toute première participation à l'action)
 2. Focus group de définition d'un axe prioritaire d'amélioration (en cas de deuxième année de participation)
 3. Focus group régionaux de bilan des actions réalisées (pour toutes les situations)

Quelques effets déjà observés (selon le témoignage de participants)

- Pour les milieux d'accueil d'enfants
 - Reconnaissance de la fonction tutorale
 - Davantage de temps, en dehors des services, pour un meilleur encadrement des stagiaires
 - Développement de compétences au tutorat grâce à l'accompagnement et aux formations tutorat
 - Mise en place de nouveaux projets et de nouvelles méthodes d'encadrement
- Pour les établissements d'enseignement
 - Moins de décrochages et moins d'absence de la part des stagiaires
 - Stagiaires plus actifs
 - Encadrement de meilleure qualité
 - Diminution du stress des moniteurs de stage et des stagiaires
- Pour les deux parties
 - Une meilleure concertation grâce aux focus group et aux réunions durant l'année
 - Une réflexion approfondie sur un axe de l'encadrement des stagiaires
 - L'expérimentation d'actions nouvelles dans la préparation, l'accueil, l'accompagnement et la gestion de fin de stage

MODALITÉS DE L'ACTION

1) Conditions

Procédure (cf. dates limites au point 5. timing)

- Introduction de la demande via un acte de candidature disponible sur le site internet
- Après validation du Fonds, envoi d'une convention tripartite entre le Fonds, le milieu d'accueil et l'établissement d'enseignement disponible sur le site internet
- Envoi par les établissements d'enseignement de promotion sociale de la convention de partenariat à leur représentant de réseau
- Participation aux réunions mentionnées au point 5 de ce document

Les formulaires sont disponibles sur <http://bit.ly/stagiaires332>

Pour le milieu d'accueil relevant de la CP 332

- Maximum 2 stagiaires en même temps par tuteur dans le même groupe de vie
- Dégager du temps de travail pour le tutorat
- Mention de l'accueil des stagiaires dans le projet d'accueil

Filières concernées

En plein exercice

- Puériculture 5^{ème}, 6^{ème} année (7^{ème} Puériculteur/trice à condition que le MAE ait déjà participé au projet et que le nombre de 7^{ème} ne dépasse un tiers du nombre total de stagiaires au sein du MAE).
- Agent/e d'éducation 5^{ème} et 6^{ème} année (à condition que le stage ait lieu dans un MAE avec emplois-jeunes ou extrascolaire ex-FESC*)

En promotion sociale

- Stagiaire en enseignement de promotion sociale dans les filières de niveau secondaire supérieur : auxiliaire de l'enfance, éducateur ou animateur
- Éducateur spécialisé à condition que le stage ait lieu dans un MAE avec emplois-jeunes ou extrascolaire ex-FESC*

Pour toutes les filières: le stage devra avoir une durée d'au moins 50h (ou 60 périodes de 50 minutes)

2) Financement pour le Milieu d'accueil

Pour le tutorat

- 1€ par période de stage (de 50 min) et par stagiaire¹
Exemple de calcul : 2 stagiaires pendant 200 périodes = 400 €
- **Maximum 2.000€** de financement par milieu d'accueil.
- Si 25% des stagiaires sont en formation de promotion sociale, le maximum est de 2.500€ par milieu d'accueil.
- Le tuteur doit avoir :
 - un diplôme équivalent à celui de puériculteur ;
 - 5 ans d'expérience professionnelle dont 2 ans d'ancienneté chez l'employeur ;
 - suivi une formation au tutorat ou obtenu un titre de compétences tuteur, dans un délai de 6 mois à partir du début du financement (sauf indisponibilité des formations ou des centres de compétences)

Pour les focus group

- 4h par tuteur participant à l'évaluation lors de focus group (maximum 4 participants par milieu d'accueil)
- 25€ maximum aller-retour pour les frais de déplacement pour les focus group

* sous réserve de reconduction du projet Qualifesc

¹ Embauche compensatoire financée à raison de 25€/heure (tutorat ou focus group)

3) Financement pour l'Établissement de plein exercice

Dans le cadre de la convention entre l'Enseignement obligatoire et le secteur des Milieux d'accueil d'enfants :

- 1 période professeur (NTPP) par 5 stagiaires
- Plafond de 6 périodes par école
- Frais de déplacement pour les focus group et/ou en milieu d'accueil
 - Maximum 4 déplacements par stagiaire
 - Maximum 25€ par aller-retour
- **Au moins la moitié du stage doit se dérouler après la réception de la convention tripartite Fonds, Milieu d'accueil, établissement d'enseignement**

4) Financement pour l'Établissement d'enseignement de promotion sociale

Dans le cadre de la convention entre l'Enseignement de Promotion sociale / APEF-FE.BI (demande de convention de partenariat à introduire auprès du comité de suivi de la convention via le représentant réseau) :

- 4 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée entre 60 et 119 périodes
- 8 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée de minimum 120 périodes
- Minimum 2 stagiaires - les stages doivent être effectués dans des MAE relevant de la CP 332
- Frais de déplacement pour les focus group et/ou en milieu d'accueil
 - Maximum 4 déplacements par stagiaire
 - Maximum 25€ par aller-retour
- **Au moins la moitié du stage doit se dérouler après la réception de la convention tripartite Fonds, Milieu d'accueil, Établissement d'enseignement**

5) Timing

Objet	Pour les établissements de plein exercice	Pour les établissements de promotion sociale
Séance d'informations sur le projet (non obligatoire s'il y a déjà eu participation au projet)	30 août 2016 10h-12h 8 septembre 2016 10h-12h	30 août 2016 10h-12h 8 septembre 2016 10h-12h 13 janvier 2017 10-12h
Date limite pour l'introduction de l'acte de candidature (signé par le MAE et l'établissement d'enseignement)	15 septembre 2016	a) Stages avant janvier 2017 : 15 septembre 2016 b) Stages avant juillet 2017 : 1 ^{er} février 2017 c) Stages durant juillet-août 2017 : 1 ^{er} juin 2017
Focus group de lancement (pour ceux qui n'ont pas participé à l'action durant l'année 2014-2015)		11 octobre 2016 10h-13h*
Date limite de l'introduction de la convention tripartite	25 octobre 2016	a) 25 octobre 2016 b) 25 mars 2017 c) 25 juin 2017
Focus group régionaux obligatoires animés par l'ULg, rassemblant les milieux d'accueil et les établissements d'enseignement (si stages réalisés en majorité avant avril 2017)		Mars 2017 Doodle envoyé aux participants dans le courant du mois de décembre par l'équipe PERF

* en ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, en cas de nouvelle participation au projet pour des stages après janvier 2017, un focus group de lancement sera prévu au premier semestre 2017

Toutes les réunions indiquées ci-dessus se dérouleront à l'APEF (à l'exception du focus group de mars 2017 qui sera organisé dans quatre régions, à déterminer).

Toute l'information est disponible sur <http://bit.ly/stagiaires332>

Contact Projets Jeunes :

APEF asbl, Square Saintelette 13-15 à 1000 Bruxelles

Projets.jeunes@apefasbl.org – Tel : 02/229.32.52

Juillet 2016